



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 17h30, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	4
Titulaires présents	27	Voix délibératives	35
Délégués avec pouvoir	4	Membres présents	31

Titulaires présents : 27 (du début au point 3.2), 29 (du point 4 à 7), 31 (du point 8 à 9.3), 32 (du point 10.1 à la fin)

ASTIE Alain, **AUZIECH** Cécile, **AZEMAR** Jean-Louis (pouvoir de **KOWALIK** Jean-François), **BALARAN** Jean-Marc (à partir du point 10.1), **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BOUSQUET** Jean-Louis (à partir du point 8 - pouvoir de **SCHULTHEISS** Pierre), **BOUYSSIE** François (à partir du point 4), **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique (pouvoir de **IMBERT** Véronique), **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir de **BONFANTI** Djamila), **CLERGUE** Jean-Claude (à partir du point 8), **COURVEILLE** Martine, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **LEBLOND** Nelly, **MANUEL** Christian, **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **NORKOWSKI** Patrice, **PUECH** Christian, **REDO** Aline, **SAN ANDRES** Thierry, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (à partir du point 4 - pouvoir de **BORDOLL** Christian), **SOURDIN** Anne (pouvoir de **ORRIT** Didier), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TROUCHE** Alain, **VIDAL** Suzette.

Suppléants présents avec voix délibérative : 4 (du début au point 11), 3 (au point 12)

ALQUIER Philippe (représente **VALIERE** Jean-Paul), **AYMARD** Stéphane (représente **MUNOZ** Sonia – départ après le point 11), **CAYRE** Chantal (représente **SENGES** Jean-Marc), **RICCA** Pierre (représente **RECOULES** Vincent)

Titulaires excusés : 28 (du début au point 3.2), 26 (du point 4 à 7), 24 (du point 8 à 9.3), 23 (du point 10.1 à la fin)

BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 9.3), **BARBE** Christian, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamila (pouvoir à **CINTAS** Jean-Marc), **BORDOLL** Christian (pouvoir à **SOULIE** Jérôme), **BOUSQUET** Jean-Louis (jusqu'au point 7), **BOUYSSIE** François (jusqu'au point 3.2), **CLERGUE** Jean-Claude (jusqu'au point 7), **DELPOUX** Jacqueline, **IMBERT** Véronique (pouvoir à **CARMES** Monique), **KOWALIK** Jean-François (pouvoir à **AZEMAR** Jean-Louis), **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MILESI** Marie, **MUNOZ** Sonia (représentée), **ORRIT** Didier (pouvoir à **SOURDIN** Anne), **PENA** Sylviane, **RECOULES** Vincent (représenté), **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir à **BOUSQUET** Jean-Louis), **SELAM** Fatima, **SENGES** Jean-Marc (représenté), **SOULIE** Jérôme (jusqu'au point 3.2), **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul (représenté), **VEDEL** Christian.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

MANUEL Christian

**DELIBERATION N° 21/09/2023-2.1
APPROBATION DU RPQS DU SMAEP DU GAILLACOIS**

Le RPQS (Rapport sur les Prix et la Qualité du Service) 2022 du SMAEP du Gaillacois a été adopté par le syndicat le 30 juin 2023.

En tant que membre du SMAEP, la communauté de communes doit à son tour se prononcer sur ce RPQS.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le RPQS 2022 du SMAEP du Gaillacois.

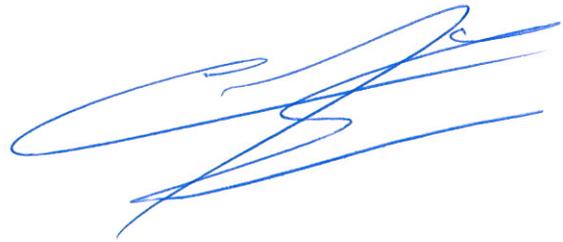
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN**



**Le secrétaire de séance
Christian MANUEL**



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Rapport annuel Sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Exercice 2022

SYNTHESE SUR LES 3 SECTEURS



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
Présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
Peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le 28/09/2023
ID : 081-200040905-20230921-21092023_2_1-DE



1.	Caractérisation technique du service public de l'eau.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés.....	4
1.4.	Eaux brutes.....	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	4
1.5.2.	Production.....	5
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.5.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.5.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1.	Modalités de tarification.....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	8
2.3.	Recettes d'exploitation.....	9
2.4.	Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat.....	9
3.	Indicateurs de performance.....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service.....	16
4.4.	Amortissements.....	16
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2019 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service).....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

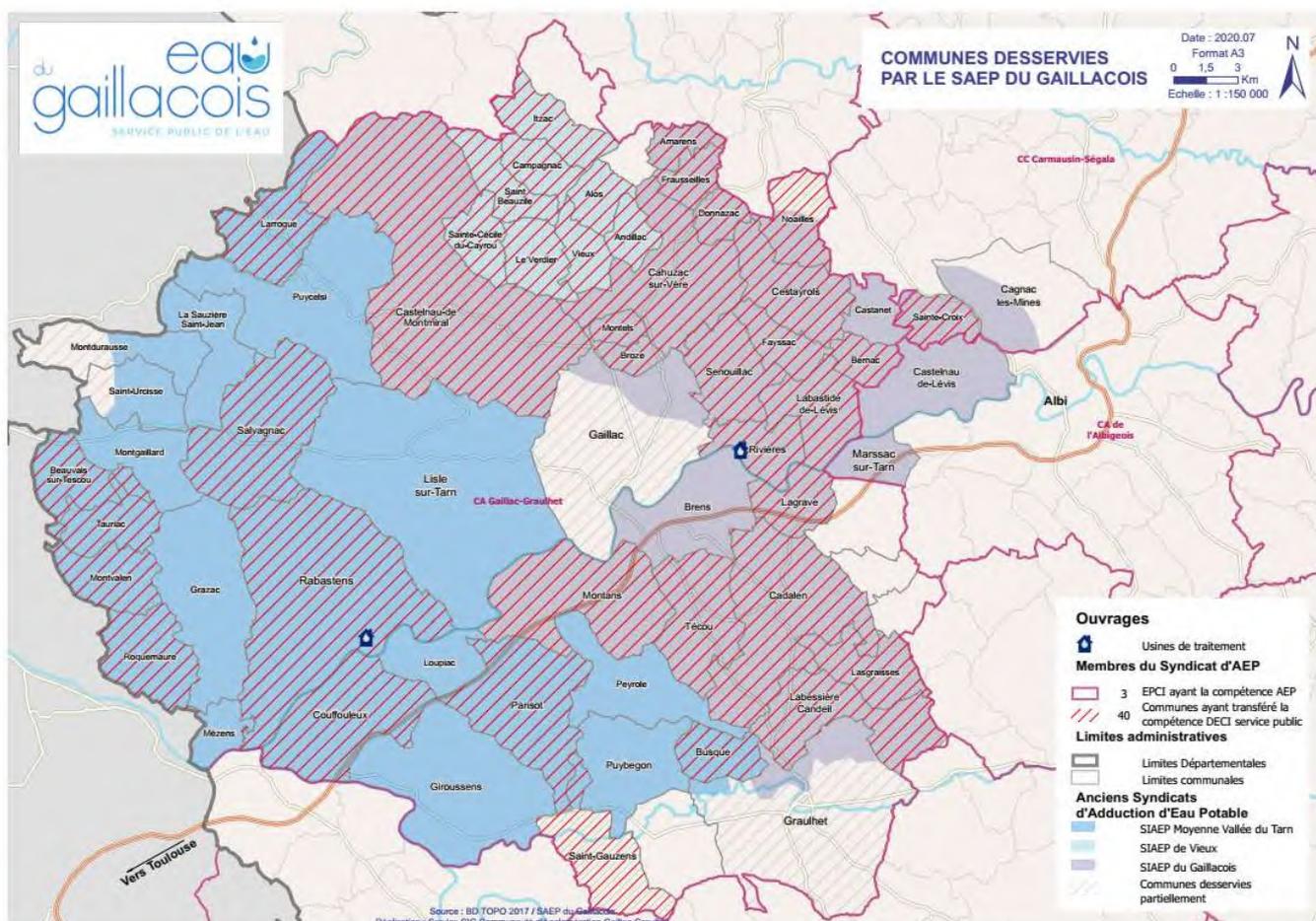
1. Caractérisation technique du service public de l'eau

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du gaillacois est engagé depuis 2016 dans un processus de fusion qui est en cours d'achèvement. La consolidation des différentes données est encore perfectible malgré de nombreuses démarches qui ont accéléré et approfondi la connaissance des infrastructures et des procédures syndicales : PGSSE, Document unique, inventaire patrimonial... Le suivi par secteur reste pertinent sur le plan technique mais son intérêt diminue sur le plan comptable et financier au fur et à mesure de l'engagement d'actions syndicales importantes. Une réflexion à l'échelle du syndicat, couvrant tous ses métiers, sera menée dans le cadre du schéma directeur eau potable engagé par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont le syndicat sera un acteur majeur. L'objectif est une présentation des conclusions du schéma dans le courant de l'année 2024 pour pouvoir engager les premiers investissements sur le budget 2025.

1.1. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communautés d'agglomération ou de communes, communes desservies) :

- **Secteur de Rabastens** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Beauvais-sur-Tescou, Busque, Coufouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac ;
- **Secteur de Rivières** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Amarens, Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castanet, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Donnazac, Fayssac, Frausseilles, Gaillac, Graulhet, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Lasgraisses, Montans, Montels, Rivières, Sénouillac et Técou ; **Mairie de Noailles** ; **Communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn ; **Communauté de communes du Carmausin Ségala** pour la commune de Sainte-Croix ;
- **Secteur de Vieux** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Alos, Andillac, Campagnac, Itzac, Le Verdier, Saint-Beauzille, Sainte-Cécille du Cayrou et Vieux.



1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

1.3. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable desservait, au 01/01/2022, près de 50 400 habitants pour **25 640 abonnés** (12 542 sur Rabastens, 12 318 sur Rivières et 780 sur Vieux).

1.4. Eaux brutes

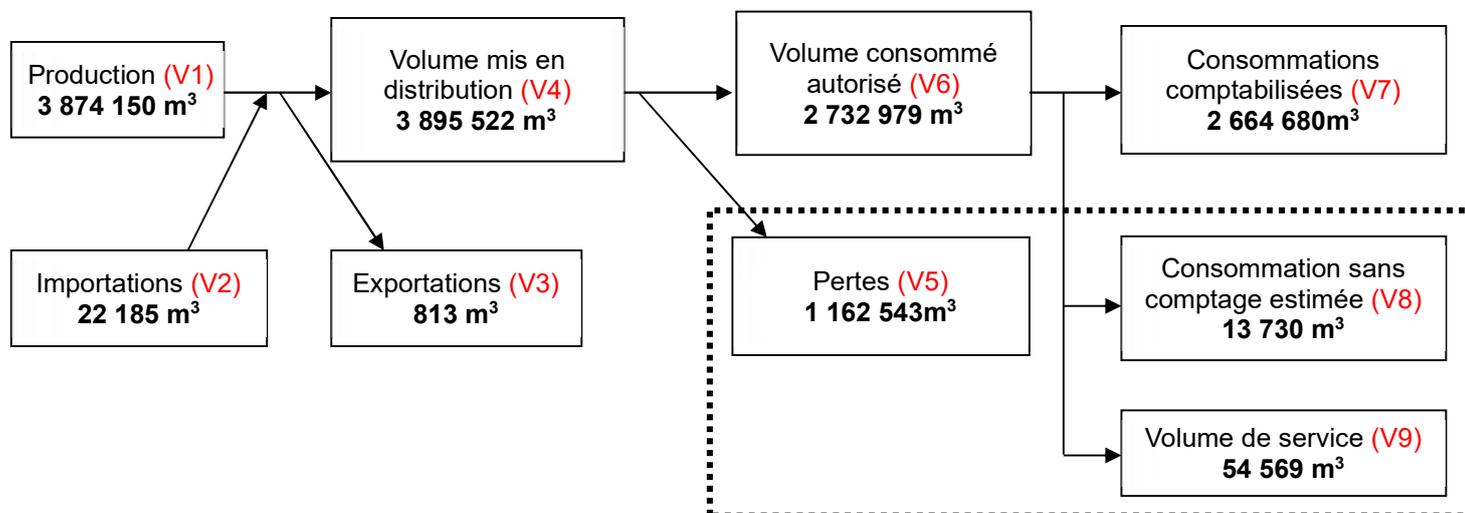
Le service public d'eau potable a prélevé **4 084 449 m³** pour l'exercice 2022 (3 899 779 pour l'exercice 2021). Tableau récapitulatif des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Forage des Abriols à Larroque	Nappe souterraine	5 m ³ /H	4 702	6 239	+ 32.69 %
Rivière Tarn à Rabastens	Eau de surface	840 m ³ /H	1 927 442	2 052 328	+ 6.48%
Rivière Tarn à Rivières	Eau de surface	780 m ³ /H	1 835 314	1 885 314	+ 2.72%
Forage de Guirbonde à Itzac	Nappe souterraine	14 m ³ /H	79 109	90 025	+ 13.80 %
Puits de Sesquièrre à Vieux	Nappe souterraine	9 m ³ /H	29 979	30 523	+ 1.81 %
Puits du Moulin d'Alos à Alos	Nappe souterraine	6 m ³ /H	23 233	20 020	- 13.83%
Total		1 654 m ³ /H	3 899 779	4 084 449	+ 4.74 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **3.59 %** (3.51% en 2021).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



Production (V1) : Volume produit aux stations de Rabastens et de Rivières + aux forages puits de Sesquièrre et du Moulin d'Alos

Importations (V2) : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) et au SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Exportations (V3) : Vente d'eau à la Mairie de Penne

Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3

Pertes (V5) : V4 - V6

Volume consommé autorisé (V6) : V7 + V8 + V9

Consommations comptabilisées (V7) : Volume vendu aux abonnés + Bornes de puisage

Consommation sans comptage estimée (V8) : Bouches et Poteaux Incendie + Prises d'eau autorisées sur le réseau

Volume de service (V9) : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

1.5.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Forage des Abriols à Larroque	4 266	5 455	+27.87 %	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 895 823	2 022 898	+ 6.70 %	80
Rivière Tarn à Rivières	1 608 702	1 705 229	+6.00 %	50
Forage de Guirbonde à Itzac	79 109	90 025	+13.80%	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	29 979	30 523	+1.81%	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	23 233	20 020	-13.83%	80
Total volume produit (V1)	3 641 112	3 874 150	+6.40%	66,80

La nouvelle usine de traitement de Rabastens a été mise en service le 16 octobre 2018.

La nouvelle usine de traitement de Rivières a été mise en service le 23 avril 2019.

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Véolia (Gaillac) pour Lisle sur Tarn	725	804	+10.90 %	80
Véolia (Gaillac) pour Castelnau de Montmiral	1 105	1 080	-2.26 %	80
SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour Itzac	12 366	20 301	+64.17 %	80
Total volume importé (V2)	14 196	22 185	+56.28 %	80

Ces volumes restent négligeables par rapport au total des volumes distribués.

1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rabastens	1 266 522	1 338 596	+5.69%
Total vendu aux abonnés du secteur de Rivières	1 195 670	1 253 219	+4.81%
Total vendu aux abonnés du secteur de Vieux	86 062	72 865	-15.33%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 548 254	2 664 680	+ 4.57%
Mairie de Penne depuis Larroque (forage Les Abriols)	682	813	+19.21%
Total vendu à d'autres services (V3)	682	813	+19.21%

Pour le secteur de Rivières, afin de rester sur une année de consommation (et non une année et demie), seule la relève d'avril 2022 a été intégrée dans le présent rapport.

1.5.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1)

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Consommation sans comptage Secteur de Rabastens	7 220	7 220	0%
Consommation sans comptage Secteur de Rivières	2 400	1 400	-58.33%
Consommation sans comptage Secteur de Vieux	600	5 110	+851.67
Volume consommation sans comptage (V8)	10 220	13 730	+34.34%
Volume de service Secteur de Rabastens	10 010	14 610	+45.95%
Volume de service Secteur de Rivières	8 750	9 000	+2.86%
Volume de service Secteur de Vieux	24 658	30 959	+25.55%
Volume de service (V9)	43 418	54 569	+25.68%

1.5.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé Secteur de Rabastens	1 283 752	1 360 426	+5.97%
Volume consommé autorisé Secteur de Rivières	1 206 820	1 263 619	+ 4.71%
Volume consommé autorisé Secteur de Vieux	111 320	108 934	-2.14%
Volume consommé autorisé (V6)	2 601 892	2 732 979	+5.04%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 025 kilomètres** (1 018 km sur Rabastens, 905 km sur Rivières, 102 km sur Vieux).

Pour le secteur de Rabastens, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 018 kilomètres au 31/12/2022, alors qu'elle était annoncée à 1 595.83 au 31/12/2021. La nouvelle valeur issue du SIG ne tient plus compte des branchements.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 081-200040905-20230921-21092023_2_1-DE



2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.53 €/m ³	1.53 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.330 €/m ³	0.330 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 ou 20*	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
	Abonnement DN 30 mm	134.03 €/an	134.03 €/an	0 %
	Abonnement DN 40 mm	204.95 €/an	204.95 €/an	0 %
	Abonnement DN 60 mm	307.88 €/an	307.88 €/an	0 %
	Gros Consommateur	1 025.55 €/an	1 025.55 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	2.05 €/m ³	2.05 €/m ³	0 %
(tranches en m ³ /an)	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	2.38 €/m ³	2.38 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.330 €/m ³	0.330 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	85.80 €/an	85.80 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.6934 €/m ³	1.6934 €/m ³	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Redevance pour prélèvement	0.2426 €/m ³	0.2426 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.3300 €/m ³	0.3300 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	183.60 €	183.60 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	249.95 €	249.95 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	15.93 €	15.93 €	0 %
Total des taxes et redevances		55.53 €	55.53 €	0 %
Total Facture de 120 m³		305.48 €	305.48 €	0 %
Prix TTC au m³		2.55 €/m³	2.55 €/m³	0 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	164.00 €	164.00 €	0 %
	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	95.20 €	95.20 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	325.55 €	325.55 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	20.08	20.08	0 %
Total des taxes et redevances		59.68 €	59.68 €	0 %
Total Facture de 120 m³		385.23 €	385.23 €	0 %
Prix TTC au m³		3.21 €/m³	3.21 €/m³	0 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	85.80 €	85.80 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	203.20 €	203.20 €	0 %
Part proportionnelle	Redevance pour prélèvement	29.11 €	29.11 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	318.11 €	318.11 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.67 €	19.67 €	0 %
Total des taxes et redevances		59.27 €	59.27 €	0 %
Total Facture de 120 m³		377.38 €	377.38 €	0 %
Prix TTC au m³		3.14 €/m³	3.14 €/m³	0 %

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence du prélèvement d'eau brute à la distribution d'eau potable.

2.3. Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité :

Type de recette Secteur de Rabastens	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	2 732 615 €	3 013 252 €	+10.27 %
<i>dont abonnements</i>	815 886 €	829 674 €	+1.69 %
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	0 %
Total recettes de vente d'eau	2 732 615 €	3 013 252 €	+10.27 %
Recettes liées aux travaux	182 838 €	239 860 €	+31.19 %
Total des recettes	2 915 453 €	3 253 112 €	+11.58 %

Type de recette Secteur de Rivières	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	3 391 264 €	3 538 741 €	+4.35%
<i>dont abonnements</i>	820 232 €	839 392 €	+2.34 %
Recettes vente d'eau non domestiques	1 720 €	1 028 €	-40.23 %
Total recettes de vente d'eau	3 392 984 €	3 539 769 €	+4.33%
Recettes liées aux travaux*	205 700 €	183 392 €	-10.84%
Total des recettes	3 598 684 €	3 723 161 €	+3.46%

Type de recette Secteur de Vieux	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	228 914 €	203 691 €	-11.02 %
<i>dont abonnements</i>	63 232 €	55 735 €	-11.86 %
Total recettes de vente d'eau	228 914 €	203 691 €	-11.02%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau sur l'exercice 2022 : **6 700 977€** (6 354 413 € sur l'exercice 2021).

2.4. Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat

Prix de l'abonnement annuel	Nombre d'abonné	Recette 2022 €	Prix Moyen annuel
Secteur de Rabastens	12 542	829 674 €	66.1517€
Secteur de Rivières	12 318	839 392 €	68.1435 €
Secteur de Vieux	780	55 735 €	71.4551 €
Total Syndicat du Gaillacois	25 640	1 724 801 €	67,27€

Prix du mètre cube consommé	Volume vendu en m ³	Recette 2022 €	Prix Moyen du m ³
Secteur de Rabastens	1 338 596	2 183 578 €	1.6312 €
Secteur de Rivières	1 253 219	2 699 349 €	2.1539 €
Secteur de Vieux	72 865	147 956 €	2.0305 €
Total Syndicat du Gaillacois	2 664 680	5 030 883 €	1.888€

Le prix moyen de l'abonnement annuel sur l'ensemble du syndicat est de **67.2699 €HT/an**

Le prix moyen du volume d'eau consommé sur l'ensemble du syndicat est de **1.888 €HT/m³**

Le prix du mètre cube moyen sur l'ensemble de la structure pour 120 m³ comprenant la redevance pollution domestique versée à l'agence de l'eau (de 0,33 €HT/m³) est de **2,93 €TTC/m³**.

3. Indicateurs de performance



3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique commandés par l'ARS (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses sur l'eau produite et distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes aux références de qualité	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité	Taux de conformité par rapport aux limites de qualité
Secteur de Rabastens				
Microbiologie (P101.1)	57	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	57	9	0	100 %
Secteur de Rivières				
Microbiologie (P101.1)	59	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	59	7	0	100 %
Secteur de Vieux				
Microbiologie (P101.1)	19	1	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	19	1	0	100 %
Ensemble du service				
Microbiologie (P101.1)	160	1	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	160	17	0	100 %

Les 17 non-conformités physico-chimiques concernent la température (supérieure à 25°C).

A la mairie de Sainte-Cécile du Cayrou, le 21 juin 2022, un dépassement de la référence de qualité de l'eau sur la turbidité (5,7 > 2 NFU) et une détection de coliformes (4 unités > 0), étaient consécutifs à la prise d'eau par les pompiers pour l'incendie en forêt de la Grésigne. La contre-analyse du 28 juin a prouvé le retour à la normale.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A	15 au maximum		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
TOTAL PARTIE B	30 au maximum		25
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL PARTIE C	75 au maximum		60
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 au maximum		100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

L'indice linéaire de consommation :

$$\frac{V_6}{\text{Linéaire de réseau}} = 365$$

Secteur de Rabastens	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	69.17 %	69.36 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.20	3.79

Secteur de Rivières	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	73.69 %	72.27 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3.68	3.83

Secteur de Vieux	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	75.95 %	66.49 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.99	1.96

Ensemble du syndicat	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	71.20 %	70.16 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.74	3.70

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.66** m³/j/km (1,17 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **1.57** m³/j/km (1,11 en 2021).

3.3.4. Renouvellement des réseaux d'eau potable

Ratio	Secteurs	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseau renouvelé en km	Secteur de Rabastens	2.11	1.77
	Secteur de Rivières	4.80	5.63
	Secteur de Vieux	0.70	0
	Ensemble du Syndicat	7.61	7.40
Taux de renouvellement du réseau	Secteur de Rabastens	0.19 %	0.24%
	Secteur de Rivières	0.62 %	0.50 %
	Secteur de Vieux	0.79 %	0.75 %
	Ensemble du Syndicat	0.29 %	0.38 %

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.38** % (0.29 % en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P1083)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2021	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Forage des Abriols à Larroque	4 266	80	5 455	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 895 823	80	2 022 898	80
Rivière Tarn à Rivières	1 608 702	40	1 705 229	50
Forage de Guirbonde à Itzac	79 109	80	90 025	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	29 979	80	30 523	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	23 233	80	20 020	80
Total volume produit (V1)	3 641 112	62.33	3 874 150	66,80

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **66.80 %** (62.33% en 2021).

4. Financement des investissements

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 081-200040905-20230921-21092023_2_1-DE



4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements Secteur de Rabastens	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	19	16
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.15 %	0.13 %

Branchements Secteur de Rivières	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Branchements Secteur de Vieux	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Le pourcentage de branchements en plomb restant par rapport au nombre total de branchements sur l'ensemble du syndicat en 2022 est de **0.06 %** (0.08 % en 2021).

4.2. Montants financiers

Secteur de Rabastens	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 767 476 €	572 750 €
Montants des subventions en €	31 974 €	1 353 €

Secteur de Rivières	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 221 500 €	1 235 272 €
Montants des subventions en €	79 500 €	162 897 €

Secteur de Vieux	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	86 949 €	121 139 €
Montants des subventions en €	7 879 €	0 €

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Trois Secteurs		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		36 027 919 €	37 245 938 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 644 158 €	1 781 981 €
	En intérêts	952 319 €	943 888 €

L'encours de la dette du syndicat au 31-12-2022 est de **37 245 938€** (36 027 919€ au 31-12-2021).

4.4. Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements	Exercice 2021	Exercice 2022
Trois secteurs	2 118 068.83€	2 175 590.01€

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **2 175 590.01 €** (2 118 068.83€ en 2021).

4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2022 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service)

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le 28/09/2023
 ID : 081-200040905-20230921-21092023_2_1-DE

Secteurs	Objet des travaux	Montants des travaux Budgétisés en 2022	Subventions accordées
Rabastens	Sécurisation alarme Châteaux / Usine	8 276 €	
	Réhabilitation de réservoirs (études Saint-Jean)	12 684 €	
	Forage Les Abriols	3 010 €	
	Equipement nouvelle usine	21 975 €	
	Achat de compteurs	14 153 €	
	Acquisition de matériel d'exploitation, bureaux, véhicules	23 617 €	
	Réfection pompage Giroussens et La Janade	56 556 €	1 353 €
	Télégestion, télésurveillance, régulation, compteurs de sectorisation, appareillage chlore	34 190 €	
	Aménagement site de l'Hermitage	16 873 €	
	Renouvellement, renforcement et sécurisation réseau Rabastens, Couffouleux, Busque, Lisle sur Tarn, Salvagnac, Loupiac	361 416 €	
Rivières	Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Brens, Técou, Cadalen, Labastide de Lévis, Sainte-Croix, Rivières, Lagrave, Labessière Candeil	699 511 €	107 383 €
	Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	4 594 €	
	Matériel et logiciels informatiques	22 695 €	
	Acquisition matériel d'exploitation et véhicules	79 308 €	
	Réhabilitation de réservoirs, clôtures	48 255 €	55 514 €
	Nouvelle Usine de Traitement de Rivières	15 803 €	
	Réaménagement site de Lieurac, automate pompage de refoulement, réfection électricité bâtiment conservé, périmètres de protection	35 847 €	
	Renouvellement de compteurs	269 685 €	
Renforcement refoulement nord-est (études)	59 574 €		
Vieux	Travaux sur conduites eau potable	1 799 €	
	Achat de compteurs d'eau	49 770 €	
	Interconnexion au réseau du secteur de Rivières (études)	45 669 €	
	Pose de compteurs d'eau	23 901 €	
TOTAL		1 909 161 €	164 250 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 081-200040905-20230921-21092023_2_1-DE



5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créances	Trois Secteurs	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant des abandons de créances		149 557.44 €	74 050.63 €
Dont Part collectivité		132 724.93€	65 573.91€
Nombre de demandes reçues		514	337

Pour l'année 2022, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m³ d'eau vendu a été de 0.0278 €/m³ (0.0521 €/m³ en 2021).

Aides accordées au titre de l'écrêtement ou dégrèvement	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombres d'aides accordées	150	211
Soit en m3	37 491 m ³	37 056 m³

6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	50 400	50 400
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2.88	2.93
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94.38 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.20 %	70.16 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1.17	1.66
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1.11	1.57
P107.2	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.29 %	0.38 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62.33	66,80
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0521 €/m ³	0.0278 €/m ³